

## SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de ROAILLAN, dûment convoqué le 30 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TAUZIN Jean-François, Président.

**PRESENTS** : MM. TAUZIN. LALANDE. BANOS. MMES POLI. LALANNE. CHARAVAY. RAMBEAUD. PATROUILLEAU

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes. REBERAT. BERTHET. M. BOUTELEUX.

**Secrétaire de séance** : Madame POLI.

### **I – Approbation du procès-verbal précédent**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **II – Affectation du résultat**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b><u>A Résultat de l'exercice</u></b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 401.95 €
<b><u>B Résultats antérieurs reportés</u></b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 830.50 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	2 428.55 €
<b><u>D Solde d'exécution d'investissement</u></b>	0.00 €
<b><u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u></b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b> 0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b> 2 428.55 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	2 428.55 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

### III – Compte Administratif

#### **Le Conseil d'Administration,**

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur TAUZIN Jean-François, Maire,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ; lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>CCAS</b>						
Résultats reportés N-1		7 830.50				7 830.50
Opérations de L'exercice	0.00	5 401.95			0.00	5 401.95
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>2 428.55</b>			<b>0.00</b>	<b>2 428.55</b>
Résultats de clôture		<b>2 428.55</b>				<b>2 428.55</b>

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Après retrait de Monsieur TAUZIN Jean-François, Maire ;
4. **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

### IV – Compte de Gestion

**Approbation du compte de gestion dressé par Mme PETIT Jocelyne, Trésorière.**

**C.C.A.S.**

#### **Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### V – Vote du Budget 2023

Monsieur le Président présente le budget unique 2023 aux membres du CCAS.

### **BUDGET CCAS**

<b>COMMUNE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSITION DU PRESIDENT</b>	<b>VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
011	<i>Charges à caractère général</i>	7 428.55	7 428.55
002	<i>Résultat reporté</i>	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>7 428.55</b>	<b>7 428.55</b>
<b>RECETTES</b>			
002	<i>Résultat reporté fonctionnement.</i>	2 428.55	2 428.55
70	<i>Produits services, domaine et vente div</i>	0.00	0.00
74	<i>Dotations et participations</i>	5 000.00	5 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>7 428.55</b>	<b>7 428.55</b>

**Le Conseil d'Administration,  
M. le Président entendu,**

**APPROUVE** à l'unanimité des membres présents, le budget unique 2023.

Le Président,

Les Membres du Conseil d'Administration,